



## 6 mois d'heures sup non payées

Par **NICO34**, le **14/06/2016** à **22:56**

Bonjour, je travaille depuis 3 ans dans une entreprise dans laquelle l'organisation laisse à désirer. Depuis le debut je fais 8h par jour 5 fois par semaine étant aux 35h et en période haute je fais 10 ou 11h par jour. En calculant j'ai fait entre 800 et 900 h sup non payées ni récupérées (oui oui...). Un jour mon patron m'a fait un reproche très mal venu j'ai donc décidé de lui réclamer tout mon travail non récompensé mais lui ne veut rien entendre car il dit avoir aucune preuve alors qu'il sait tres bien mais en effet je n'ai que des preuves des voisins ou autres personnes ayant bossé avec moi ou des mails envoyés aux clients apres mes heures de travaille. Je compte l'envoyer aux prud hommes quand meme , me le conseillez vous?Merci d'avance.

Par **ricodelmundo**, le **15/06/2016** à **00:02**

Si vous avez un carnet ou vous avez noté vos heures réels ça serait le bienvenu. Sinon il y a les témoignages de salariés (n'y comptait pas trop) ou d'ancien salarié(e)s , heureusement il y a Facebook, pour obtenir ces témoignages ( <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11307> )  
Les historiques de mail, téléphonique,etc... tout ce qui aurait valeur de preuve.

Par **P.M.**, le **15/06/2016** à **08:48**

Bonjour,  
Il serait préférable que vous ayez lors de la saisine su Conseil de Prud'Hommes des éléments prouvant l'existence des heures supplémentaires non payées et les témoignages devraient revêtir les formes prévues à l'[art. 202 du code de procédure civile](#)...  
Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste sachant que la prescription passe à 3 ans le 17 juin 2016 et qu'à partir d'août 2016, la procédure se compliquera sérieusement...

Par **miyako**, le **15/06/2016** à **11:23**

Bonjour,  
Il y'a aussi le voisinage immédiat (restaurants ,commerçants)qui peuvent éventuellement

attester.

N'allez surtout pas sur les réseaux sociaux pour ce genre d'affaire vous allez y trouver plein d'âneries qui pourraient vous porter préjudice plutôt que de vous aider.

Amicalement vôtre

suji KENZO